



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Reprise de la quarante-troisième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Lundi 13 novembre 1967,
à 15 h 20

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 6 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Rapports de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, de ses filiales et du Fonds monétaire international (suite)</i>	17
<i>Points 4 et 5 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Examen général des programmes et activités entrepris en matière économique et sociale, en matière de coopération technique et dans des domaines connexes par l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées, l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et toutes les autres institutions et agences se rattachant au système des Nations Unies</i>	22
<i>Proposition relative à l'examen des institutions et des programmes des Nations Unies</i>	

Président: M. Milan KLUSÁK
(Tchécoslovaquie).

Présents:

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil: Belgique, Cameroun, Canada, Dahomey, Etats-Unis d'Amérique, France, Guatemala, Inde, Iran, Koweït, Libye, Maroc, Mexique, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Suède, Tchécoslovaquie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Algérie, Arabie Saoudite, Autriche, Brésil, Chili, Chine, Danemark, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Malte, Nicaragua, Norvège, Pays-Bas, République socialiste soviétique d'Ukraine, Syrie, Trinité-et-Tobago, Yougoslavie.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

En l'absence du Président, M. Varela (Panama), vice-président, prend la présidence.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapports de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, de ses filiales et du Fonds monétaire international (*suite*) [E/4431 et Add.1, E/4432 et Add.1, E/4433]

1. Selon M. PARTHASARATHI (Inde), il ressort de l'encourageante déclaration du Président de la BIRD (1510^eme séance) que la Banque est dévouée à la cause du développement international et que sa politique en matière de prêts est souple et fertile en idées. Les rapports annuels pour 1966-1967 de la BIRD et de L'AID (voir E/4431 et Add.1) et de la SFI (voir E/4432 et Add.1) montrent que leurs activités ont été plus intenses que jamais pendant l'année écoulée. Le total des engagements de la BIRD et de l'AID ont dépassé 1,2 milliard de dollars et leurs sorties de fonds, pour la première fois, 1 milliard de dollars. Les engagements de la SFI ont également atteint un niveau sans précédent. M. Parthasarathi trouve très encourageant que les opérations de la Banque et de ses filiales accordent une importance croissante à des projets dans le domaine de l'agriculture et de l'enseignement, et que, d'après les indications du Président, la Banque est disposée à aider le financement d'usines d'engrais du secteur public, si elles sont judicieusement conçues et gérées.

2. A cet égard, la délégation indienne se félicite que la Banque et ses filiales soient de plus en plus disposées à consentir des prêts à des entreprises du secteur public et elle espère qu'à l'avenir de tels prêts iront à des projets de formation et de préinvestissement. Le besoin d'accroître le financement multilatéral du développement est pressant, car la capacité d'absorption utile de capitaux des pays en voie de développement s'est accrue tandis que l'apport de capitaux publics et privés vers ces pays s'est nettement ralenti. De plus, la tendance, qui se manifeste depuis peu, à ne fournir des capitaux qu'à des conditions de plus en plus draconiennes risque d'en réduire encore l'apport net. Dans ces conditions, il est à espérer que les membres de la première partie de l'AID consentiront, dans un proche avenir, à relever sensiblement leurs contributions en vue de reconstituer ses fonds.

3. Les pays en voie de développement reconnaissent que l'expansion de leurs exportations est essentielle à la solution de leurs problèmes de développement; ils ont cependant besoin, à cette fin, de l'appui de l'action internationale pour stabiliser les prix des produits de base et éliminer les barrières à leur commerce d'exportation. Il y aurait avantage à faire étudier par le groupe d'experts dont le Président de la Banque a proposé la création (1510^eme séance) le genre de politique commerciale et de politique d'assistance que tous les pays pourraient adopter en

vue de favoriser le développement des nations démunies. Les conclusions auxquelles arriverait ce groupe donneraient un tableau complet des politiques suivies pendant les 20 années écoulées, ainsi qu'un aperçu de la situation future de l'aide, et serviraient utilement de base pour la planification de la deuxième décennie du développement.

4. M. GREGH (France) dit que le résumé des rapports annuels de la BIRD et de l'AID et de la SFI (E/4431/Add.1, E/4432/Add.1) indique qu'au cours de l'exercice écoulé la BIRD et l'AID ont engagé plus de 1,2 milliard de dollars dans 40 pays pour financer des projets de développement économique et que la SFI a augmenté de plus d'un tiers ses engagements envers des entreprises privées. Ces chiffres donnent la mesure de l'aide que les institutions financières internationales apportent aux Etats Membres, notamment dans les régions en voie de développement. Toutefois, la Banque et ses filiales ne pourront maintenir ce rythme d'activités que si elles s'adaptent constamment aux conditions nouvelles d'un monde en évolution. Aussi est-il essentiel d'examiner les orientations nouvelles qu'elles pourraient donner à leur rôle, en ce qui concerne les aspects tant financiers qu'économiques de leurs opérations.

5. La Banque rencontre des difficultés dans ses opérations financières en raison du brusque relèvement des taux d'intérêt sur les marchés financiers auxquels elle emprunte ses capitaux. En fait, cette hausse a atteint un tel point qu'on voit difficilement comment la Banque pourra continuer de prêter aux pays sous-développés à des conditions acceptables. Mais, comme elle a des ressources propres, il est permis d'espérer qu'elle saura contribuer à la stabilisation des taux d'intérêts en s'abstenant, aussi longtemps que possible, de relever ceux qu'elle pratique et en maintenant ainsi son rôle en tant que principal instrument d'aide économique multilatérale aux pays en voie de développement.

6. La situation de l'AID est différente. Ses conditions de prêt sont mieux adaptées à la situation des pays en voie de développement et il est souhaitable qu'elle puisse continuer ses opérations. Mais certaines des modalités selon lesquelles on envisage de reconstituer ses ressources provoquent, à juste titre, quelques inquiétudes. Les pourcentages de relèvement des contributions des membres de la Première Partie de l'AID obligeront certains gouvernements, dont le Gouvernement français, à modifier les orientations de leur politique d'aide aux pays en voie de développement, notamment en ce qui concerne l'aide bilatérale. Pour d'autres pays, c'est la charge financière proprement dite, hors de proportion avec leurs possibilités budgétaires, qui représente l'obstacle le plus important. Une autre difficulté réside dans le fait qu'un Etat membre peut insister pour assortir sa future contribution de certaines conditions inacceptables en raison du caractère multilatéral des opérations de l'AID.

7. Sur le plan des activités économiques, la Banque et ses filiales ont financé des projets spécifiques dans les Etats membres. Il est encourageant de constater que ces projets tendent à déborder le cadre initial des activités de la Banque pour pénétrer dans le nouveau domaine de l'enseignement et de la formation. Mais la répartition géographique des prêts ne paraît

pas entièrement satisfaisante. En tant qu'organismes des Nations Unies, tant la Banque que l'AID ont la responsabilité d'assurer le respect d'une certaine justice dans la distribution de l'aide multilatérale au profit des pays sous-développés.

8. D'autre part, la Banque et ses filiales auraient avantage à mieux harmoniser leur action avec celle du PNUD. Elles devraient étudier le moyen de financer un plus grand nombre de projets régionaux et sous-régionaux intéressant un ensemble de pays liés par des intérêts économiques et géographiques convergents. De même, l'accent mis par les pays en voie de développement sur l'industrialisation de leurs économie devrait encourager le SFI à coordonner son action avec celle de l'ONUDI. Un autre moyen pour la Banque d'appuyer les efforts entrepris par les organismes du système des Nations Unies serait d'aider d'autres organismes et Etats membres à lutter contre les fluctuations excessives des prix des produits de base, dont l'exportation constitue la principale source en devises étrangères des pays en voie de développement.

9. La stabilisation des prix des produits de base à un niveau rémunérateur est le problème le plus urgent qui se pose à toutes les organisations internationales. Si la Banque et ses filiales pouvaient contribuer à cet effort et planifier leurs opérations de façon que tous les Etats membres soient assurés d'obtenir leur concours dans les cas économiquement justifiés et adapter les conditions de leur assistance en fonction du degré de développement des pays bénéficiaires, elles deviendront assurément l'instrument par excellence de l'aide multilatérale aux fins de développement.

10. M. PEREZ GUERRERO (Venezuela) souligne l'expansion satisfaisante des activités de la BIRD dans le domaine de l'agriculture, de l'industrie et, depuis peu, de l'enseignement. Le Venezuela a des raisons d'être reconnaissant à la Banque de l'assistance qu'elle lui a apportée pour l'exécution de projets concernant l'infrastructure, tel que l'important projet de développement de l'énergie hydro-électrique. L'expérience qu'il en a retirée l'a amené à penser que de nombreux aspects de l'aide fournie par la Banque ne sont pas appréciés comme ils devraient l'être. L'assistance que les experts de la BIRD ont accordée au Gouvernement vénézuélien, par exemple en ce qui concerne la formulation des projets, s'est révélée inestimable et a appris aux techniciens vénézuéliens à mieux préparer les projets. En outre, l'expérience acquise sous la direction des experts de la Banque en matière de procédure d'exécution et d'évaluation a été extrêmement profitable pour la formation du personnel vénézuélien. Désormais, les pays en voie de développement sont de plus en plus capables de mieux utiliser l'assistance financière. Cela est dû à trois facteurs principaux: premièrement — et la Banque y est pour beaucoup —, les projets de programmes et le plan national sont mieux formulés; deuxièmement, il est maintenant vraiment possible de compter sur des cadres supérieurs techniques ayant une expérience suffisante — ceci est important non seulement pour l'élaboration des programmes mais aussi pour leur exécution; troisièmement, les pays en voie de développement s'efforcent de mobiliser leurs ressources financières intérieures,

mais ils pourraient faire encore beaucoup plus en la matière.

11. Comme bien d'autres pays, le Venezuela fait toutefois pratiquement tout son possible pour mobiliser ses ressources internes au service du développement. Mais ce que l'on peut faire à cet égard est limité par certains facteurs évidents; en période de tension économique, il est difficile aux autorités d'imposer de nouvelles augmentations des charges fiscales, et les efforts qu'elles tentent pour s'assurer que les exportations procurent des revenus stables sont souvent voués à l'échec, en raison de courants d'échanges sur lesquels aucun pays, à lui seul, n'a de prise. Il est donc encourageant qu'un certain nombre des pays acheteurs de produits primaires aient indiqué qu'ils étaient disposés à prendre des mesures pour traduire leur bonne volonté à l'égard des pays en voie de développement en mesure pratique de politique commerciale, et il faut espérer que ces intentions se concrétiseront dans un proche avenir par des engagements précis.

12. La communauté internationale est de plus en plus consciente du fait que, pour combler le fossé qui sépare les pays riches des pays pauvres, il faut accroître suffisamment les ressources de la Banque et de toutes les institutions dispensatrices d'assistance. C'est pourquoi la délégation vénézuélienne espère que les fonds dont dispose l'AID seront reconstitués le plus tôt possible afin que cette institution puisse continuer à aider les pays qui ne peuvent avoir recours à d'autres sources de financement.

13. M. GOLDSCHMIDT (Etats-Unis d'Amérique) dit que sa délégation espère que l'on aidera la BIRD et ses filiales à persévérer dans la voie des impressionnantes réalisations qu'elles ont déjà à leur actif, en leur ouvrant plus largement les portes du marché international des capitaux privés et en augmentant considérablement les ressources de l'AID.

14. Il ressort de l'examen des rapports de la Banque et de l'AID (voir E/4431 et Add.1) et de la SFI (voir E/4432 et Add.1) ainsi que de la déclaration du Président de la Banque, que la Banque et ses filiales ont continué à faire preuve de la souplesse nécessaire pour s'acquitter de la tâche toujours plus complexe du développement économique. La diversité croissante des opérations entreprises par la SFI et l'augmentation du montant moyen de ses engagements a par exemple amené la Banque à accorder un premier prêt à cette organisation. De même, l'importance attachée à l'agriculture et à l'enseignement est reflétée dans la place plus importante qui est accordée à ces secteurs dans les activités de la Banque et de ses filiales. La Banque a continué à s'intéresser aux besoins essentiels en assistance technique en concluant des accords avec la FAO, l'UNESCO et le PNUD. Comme l'a souligné le Président de la Banque, la coopération entre la Banque et le PNUD dans le domaine des études sectorielles et de factibilité a permis à la Banque d'investir plus de 450 millions de dollars, outre sa contribution à l'édification d'institutions qui deviendront génératrices de progrès économique dans les pays bénéficiaires. La délégation des Etats-Unis espère qu'à l'occasion de la deuxième session de la CNUCED, qui doit se tenir d'ici peu, on fera appel au jugement

et à l'expérience de la Banque et de ses filiales sur des questions telles que l'amélioration du climat propice au courant des capitaux privés, les services consultatifs et la formation en matière de planification du développement ainsi que les mécanismes propres à compléter et à améliorer les opérations de financement du développement.

15. L'une des contributions majeures que la Banque a apportées à l'effort de développement a été d'aider à coordonner les programmes d'assistance des pays et des organismes donateurs. A cet effet, la Banque a favorisé la création de 11 groupes consultatifs qui comptent 19 pays membres et auxquels participent le FMI, le PNUD, les banques régionales de développement et autres organisations internationales. Ces activités de coordination ont porté essentiellement sur des problèmes particuliers et urgents tels que les besoins alimentaires et le service de la dette, et sur de nouvelles techniques telles que les accords de financement mixte; la délégation des Etats-Unis espère que ces activités seront développées à l'avenir.

16. On trouve la preuve du souci qu'a la Banque de faire face aux problèmes futurs dans la suggestion qu'a faite le Président dans sa déclaration de réunir les experts les plus qualifiés en matière de développement pour qu'ils étudient les résultats et les conséquences de 20 années d'aide au développement et pour proposer pour l'avenir des politiques et des procédures efficaces. En se montrant disposée à contribuer à l'organisation et au financement de cette réunion, la Banque veut permettre un examen qui précéderait toute tentative pour relancer et mener à bien la Décennie des Nations Unies pour le développement par une révision générale des politiques. La délégation des Etats-Unis espère que cette proposition intéressante et originale sera examinée à nouveau à la fois par la Banque et par d'autres organes des Nations Unies.

17. Ce n'est que par une coopération éclairée que pourra être atteint l'objectif essentiel qui est d'accroître le bien-être de l'humanité; c'est sur ce principe qu'est fondée, depuis 20 ans, la politique d'assistance du Gouvernement des Etats-Unis, qui bénéficie du soutien du Président et du peuple des Etats-Unis.

18. Selon M. VERCELES (Philippines), le rapport de la BIRD est un document de valeur, qui cerne bien les problèmes, et où l'on expose une conception nouvelle et plus prometteuse pour le financement du développement. La délégation des Philippines accueille avec satisfaction la diversification croissante des activités de la Banque ainsi que l'importance qu'elle accorde à l'agriculture, car la modernisation des systèmes agricoles est la clef du développement économique dans de nombreux pays en voie de développement, et notamment aux Philippines. Le développement de l'agriculture est important non seulement comme moyen d'accroître les réserves alimentaires pour répondre aux besoins d'une population qui augmente rapidement, mais également comme moyen de combattre l'apathie et la résistance au changement auxquelles on se heurte si souvent dans les régions rurales.

19. La délégation des Philippines est également satisfaite de la place de plus en plus importante qui

est accordée à l'enseignement parmi les activités de la Banque. Les Philippines, qui ont constamment consacré plus de 30 p. 100 de leur budget national à l'enseignement, ont beaucoup fait pour encourager la réorientation de l'enseignement, mais il faut accorder une place encore plus grande à la science et à la technique dans l'enseignement secondaire et supérieur.

20. Les efforts déployés par la Banque pour améliorer les techniques en matière d'assistance, les institutions qu'elle a créées avec succès, ses tentatives en vue d'obtenir un effet multiplicateur de l'assistance et la manière dont elle contribue de plus en plus à encourager les sources extérieures d'investissement sont tous des facteurs dont on peut être satisfait. Il y a eu une coordination effective avec d'autres organes des Nations Unies tels que la FAO, l'UNESCO et le PNUD, et il faut espérer qu'une coopération semblable sera établie avec l'ONUDI.

21. Il est très inquiétant de se dire que le ralentissement de l'assistance internationale risque de compromettre tout ce que la Banque et ses filiales ont réalisé pendant les 20 dernières années. Aussi la délégation philippine accueille-t-elle avec satisfaction la proposition visant à réunir les principaux experts mondiaux en matière de développement pour procéder à un nouvel examen des problèmes qui se posent dans le domaine de l'aide au développement. Il faut espérer que cet examen permettra de définir les bases d'une nouvelle stratégie globale du développement, de faire passer enfin la coopération internationale du stade des relations de client à donateur à celui d'une association économique mutuellement profitable, et de faire prendre conscience du fait que le développement économique est lié à la création de structures commerciales plus équitables. Par dessus tout, il faut espérer que cet examen permettra de donner corps à la volonté politique de créer une association économique dont l'absence entrave actuellement le progrès des pays en voie de développement.

22. M. DEWULF (Belgique) dit que sa délégation a confiance en la façon dont sont gérées la BIRD et ses filiales et approuve l'orientation générale de leurs activités.

23. Parmi les activités auxquelles la délégation belge attache une importance particulière figurent notamment les efforts tentés par la Banque pour mieux coordonner l'assistance internationale au développement, et à la coopération qu'elle a établie avec le PNUD. Grâce à l'expérience qu'ils ont accumulée, la Banque et le PNUD sont tous deux particulièrement bien qualifiés pour contribuer au développement de façon réaliste et efficace et, même si l'on ne conçoit pas toujours de la même façon une nouvelle stratégie pour l'aide au développement, il faut reconnaître que ces deux organisations sont les pivots de l'assistance internationale.

24. La délégation belge accueille également avec satisfaction la création du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements et espère que l'étude entreprise sur un nouveau système d'assurance multilatérale des investissements permettra de conclure des accords précis

à ce sujet. Le représentant de la Belgique note avec intérêt que la Banque a également entrepris une étude sur la stabilisation des cours internationaux des produits de base et il espère que cette étude sera terminée avant la deuxième session de la CNUCED. Les vues exprimées par le Président de la Banque en ce qui concerne l'augmentation des exportations des pays en voie de développement concordent avec celles qu'a exprimées la délégation belge au Conseil d'administration du PNUD.

25. La Banque doit également être félicitée pour les procédures qu'elle applique dans l'exécution de ses projets sur place, notamment en ce qui concerne la conclusion des contrats, et les ingénieurs belges ont été heureux de coopérer à un grand nombre de ces projets.

26. La délégation belge espère que les négociations actuelles sur la reconstitution des ressources de l'AID permettront d'aboutir à un accord sur l'importance, la durée et les conditions des crédits accordés par cette institution.

M. Klusák (Tchécoslovaquie) prend la présidence.

27. M. ATTIGA (Libye) estime que les rapports dont le Conseil est saisi donnent un excellent aperçu des réalisations de la BIRD et de ses filiales. En particulier, les sections relatives aux programmes d'enseignement méritent d'être examinées très attentivement par les autorités qui sont chargées de la planification de l'enseignement dans les pays en voie de développement.

28. Les rapports les plus récents font ressortir une fois de plus la souplesse dont la Banque et ses filiales font preuve depuis cinq ans dans leurs opérations. Les domaines dans lesquels la Banque est habilitée à fournir une assistance ne sont plus rigoureusement délimités et M. Attiga se félicite tout particulièrement du développement de ses activités dans le domaine de l'enseignement. La Banque et ses filiales ont également fait preuve d'une souplesse plus grande en ce qui concerne les prêts aux entreprises publiques et, notamment, les conditions qui régissent l'octroi de prêts par la SFI. Les activités de la Banque qui n'ont pas un caractère financier revêtent elles aussi une extrême importance; ainsi, le rapport détaillé sur les possibilités économiques de la Libye, rédigé en 1958-1959 à la demande du Gouvernement libyen, a servi de pierre angulaire au premier plan quinquennal du pays.

29. Il faut espérer que la Banque continuera à faire preuve de souplesse dans ses programmes futurs d'activités et qu'elle tiendra compte de certaines suggestions qui ont été faites au cours des récentes conférences internationales. D'après ces suggestions, la Banque aurait intérêt à attacher plus d'importance au développement qu'à la reconstruction et à donner priorité à certains groupes de pays où la nécessité d'une croissance économique accélérée se fait particulièrement sentir. D'autre part, la Banque devrait cesser d'aligner strictement son taux d'intérêt sur les taux en vigueur sur les marchés mondiaux des capitaux, d'autant plus que ces derniers ont récemment monté en flèche, du fait d'une concurrence serrée et des mesures prises dans plusieurs grands centres financiers pour protéger certaines monnaies.

L'AID devrait aussi veiller à assurer une meilleure répartition géographique des crédits qu'elle octroie. Enfin, la Banque devrait faire preuve de plus de souplesse dans l'administration de son Institut de développement économique, car l'adoption de normes et de conditions d'admission trop strictes risquerait de fermer la porte à nombre d'étudiants originaires des pays qui, précisément, pourraient tirer le plus grand profit des cours offerts par l'Institut.

30. M. HOVEYDA (Iran) complimente la BIRD et ses filiales pour leurs réalisations de l'année précédente et pour la lucidité dont ont fait preuve leurs dirigeants. Le Gouvernement iranien constate avec plaisir que la Banque élargit ses activités, et notamment qu'elle attache maintenant une grande importance au développement de l'agriculture. Il s'est rendu compte que seule la mécanisation de l'agriculture permet de libérer la main-d'œuvre nécessaire à l'industrialisation; aussi a-t-il fait du développement agricole l'un des éléments essentiels de son quatrième plan quinquennal. Le représentant de l'Iran sait gré à la Banque d'avoir financé le projet pilote de développement agricole de Ghazrin; les résultats obtenus jusqu'ici sont très encourageants. Si ces réalisations dans le domaine de l'industrialisation sont satisfaisantes, la Banque devrait néanmoins redoubler d'efforts, car de l'industrialisation dépend l'élévation rapide des niveaux de vie. C'est là un domaine dans lequel les banques régionales de développement pourraient jouer un rôle important. Depuis de nombreuses années déjà, l'UNESCO s'efforce de stimuler l'investissement dans le secteur de l'enseignement; aussi peut-on se féliciter de ce que la Banque accepte maintenant de financer les programmes d'enseignement. Les pays en voie de développement ont en effet besoin de cette aide non seulement pour assurer la réforme des systèmes d'enseignement existants mais aussi pour développer l'enseignement primaire, l'alphabétisation étant un facteur essentiel du développement économique et social.

31. La délégation iranienne félicite la Banque d'avoir étendu ses activités de caractère non financier, d'autant plus que celles-ci n'ont pas toujours reçu l'attention qu'elles méritaient. Elle espère que la Banque pourra terminer son étude sur la stabilisation des cours des produits de base avant la deuxième session de la CNUCED. D'autre part, l'Iran appuie sans réserve la suggestion visant à confier à un groupe d'experts éminents la tâche de réexaminer les problèmes que pose le développement. Il faut espérer que les ressources de la Banque et de ses filiales continueront à croître et que le climat dans lequel celles-ci doivent travailler ira s'améliorant.

32. M. AL-RIFAE (Koweït) estime qu'il ressort des rapports soumis au Conseil que, si bon nombre de pays bénéficiaires sont parvenus à faire un usage plus judicieux des capitaux consacrés au développement, néanmoins en raison du volume insuffisant des devises pouvant être affectées au développement, en raison aussi de la lourde charge constituée par le service de la dette, les recettes d'exportations des pays en voie de développement ne sont pas suffisantes pour assurer le financement du développement économique et doivent être complétées dans une large

mesure par des capitaux étrangers. Les rapports soumis au Conseil condamnent aussi l'aide liée et les conditions onéreuses auxquelles elle est généralement octroyée; la délégation koweïtienne estime, elle aussi, que les pays en voie de développement devraient obtenir un abaissement des taux d'intérêt et un allongement des délais de remboursement en attendant que les prêts publics fassent progressivement place aux subventions publiques.

33. Il n'est guère probable que les accords récemment conclus dans le cadre des négociations soient de nature à changer sensiblement la position commerciale des pays en voie de développement; aussi faut-il espérer que la deuxième session de la CNUCED parviendra à élaborer un programme d'action fondé sur l'établissement d'une coopération constructive entre pays industrialisés et pays en voie de développement.

34. La Banque devrait poursuivre les études utiles qu'elle a entreprises en ce qui concerne un système éventuel d'assurance multilatérale des investissements et des mesures financières supplémentaires. Sa compétence et la grande expérience qu'elle a acquise devraient lui permettre d'élaborer des programmes concrets destinés à favoriser le développement économique et social, et d'évaluer les programmes existants avant qu'une décision n'intervienne à leur sujet.

35. La délégation koweïtienne a grand plaisir à noter l'accroissement des engagements de la SFI visant à fournir une assistance financière à l'entreprise privée dans les pays moins développés. Assurément, la SFI fait de son mieux pour intéresser les investisseurs étrangers aux plans de développement d'ensemble des pays en voie de développement. Toutefois, il convient d'établir un équilibre entre les investissements destinés à mettre en valeur les ressources naturelles et ceux dont doit profiter l'économie nationale dans son ensemble. En affectant pour la première fois des fonds d'investissement au tourisme, la SFI a pris une initiative importante, qui mériterait d'être suivie par d'autres organisations soucieuses d'augmenter les sources potentielles de devises dans les pays en voie de développement.

36. M. WOODS (Président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement) donne aux membres du Conseil l'assurance que le Conseil des gouverneurs de la Banque tiendra dûment compte de leurs observations.

37. Le **PRESIDENT** propose au Conseil d'adopter, conformément à la pratique qu'il suit habituellement, un projet de résolution libellé comme suit:

"Le Conseil économique et social

"Prend acte du rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement ainsi que du rapport de la Société financière internationale."

38. M. ATTIGA (Libye) propose d'insérer les mots "avec satisfaction" après les mots "Prend acte".

39. Le **PRESIDENT** déclare que, en l'absence d'objection, il considérera que le Conseil désire adopter le projet de résolution dont il a donné lecture ainsi

que l'amendement proposé par le représentant de la Libye.

Il en est ainsi décidé.

POINTS 4 ET 5 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général des programmes et activités entrepris en matière économique et sociale, en matière de coopération technique et dans des domaines connexes par l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées, l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et toutes les autres institutions et agences se rattachant au système des Nations Unies (E/4435)

Proposition relative à l'examen des institutions et des programmes des Nations Unies (E/4435)

40. Le **PRESIDENT** suggère d'examiner simultanément les points 4 et 5 de l'ordre du jour, dont l'objet est analogue.

Il en est ainsi décidé.

41. Le **PRESIDENT**, en réponse à une question posée à la 1509^{ème} séance par le représentant du Royaume-Uni, dit que la date et le lieu de la prochaine session du Comité élargi du programme et de la coordination seront fixés par le Groupe de travail d'intersession créé par ce comité, qui doit se réunir à la fin de 1967 ou au début de 1968. La date de la session du Comité dépendra du temps qu'il faudra pour réunir la volumineuse documentation qui a été demandée ainsi que de la possibilité de fournir les services de conférence.

42. **M. PEREZ GUERRERO** (Venezuela), présentant le rapport du Comité élargi du programme et de la coordination sur sa première session (E/4435), rend hommage au Président et au Vice-Président/Rapporteur de cet organisme pour le talent avec lequel ils ont dirigé ses travaux.

43. Le premier acte du Comité élargi a été de demander la documentation nécessaire à ses travaux, et **M. Pérez Guerrero** tient à ce propos à remercier le Sous-Secrétaire aux affaires interorganisations et son personnel pour leur précieux concours. Les institutions spécialisées ont également coopéré avec le Comité, et il espère que cette coopération sera encore plus étendue et efficace à l'avenir. L'acte suivant du Comité a été de définir les problèmes à examiner aux futures sessions; ils sont énumérés au paragraphe 24 de son rapport. En établissant cette liste, le Comité n'a pas cherché à préjuger les solutions des problèmes, pas plus qu'il n'a souhaité faire double emploi avec les travaux d'autres organes s'occupant de plusieurs ou de tous les aspects de certaines des questions énumérées dans la liste, ni empiéter sur le domaine d'activité desdits organes. C'est pourquoi le Comité déterminera à un stade ultérieur si toutes ces questions doivent être étudiées de manière détaillée par lui-même ou par d'autres organes.

44. Le Comité se rend compte qu'il est essentiel de créer une forme d'organisation assurant le meilleur emploi des ressources limitées dont les organismes des Nations Unies disposent pour le développement économique et social. Il estime que les suggestions

contenues dans son rapport constituent un progrès dans la voie indiquée par cet objectif, et il espère que le Conseil les approuvera.

45. **M. GONSALVES** (Inde) dit qu'il limitera ses observations au point 4 de l'ordre du jour. A son avis, les suggestions contenues dans le rapport préliminaire du Comité élargi (E/4435) n'appellent pas, au stade actuel, de commentaires détaillés du Conseil, mais traduisent les efforts déployés par le Comité pour décider de la façon d'accomplir sa tâche importante et difficile pendant les deux prochaines années. La délégation indienne est certaine que le Comité formulera par la suite d'utiles recommandations qui permettront de mieux cerner les problèmes, d'employer plus efficacement les ressources limitées qui sont disponibles, d'assurer une coordination plus poussée et d'adopter un système intégré de planification à long terme sur la base d'un programme. La délégation indienne a été l'une de celles qui ont proposé la création du Groupe de travail d'intersession du Comité (voir E/4435, par. 36); **M. Gonsalves** pense que le Groupe de travail contribuera de façon marquée à assurer le succès des futurs travaux du Comité. Il espère, comme le représentant du Venezuela, que le Conseil approuvera les suggestions contenues dans le rapport du Comité.

46. **M. AHMED** (Pakistan) remercie le Sous-Secrétaire aux affaires interorganisations et son personnel de l'aide précieuse qu'ils ont apportée au Comité élargi. La documentation fournie au Comité a été très utile, encore que des renseignements supplémentaires soient nécessaires sur certains points. Le Comité a été particulièrement heureux d'être saisi du plan du manuel des procédures et critères applicables aux demandes d'assistance technique adressées aux organismes des Nations Unies. Le Comité n'a pu achever le manuel à sa première session, les procédures de l'élément Assistance technique du PNUD étant à l'époque en cours de révision, mais le représentant du Pakistan espère que le Comité pourra le faire à sa prochaine session, car le manuel sera très utile à tous les gouvernements, notamment à ceux des pays en voie de développement.

47. Les commentaires des délégations qui ne sont pas représentées au Comité élargi seraient particulièrement utiles et le Comité les prendra en considération. **M. Ahmed** espère que le Conseil adoptera une résolution prenant acte du rapport du Comité élargi et le transmettant à l'Assemblée générale.

48. Quant au point 5 de l'ordre du jour, **M. Ahmed** estime que la résolution 2188 (XXI) de l'Assemblée générale en date du 13 décembre 1966 englobe la résolution 1173 (XLI) du Conseil économique et social en date du 5 août 1966; en tous cas, le Comité élargi ne perdra pas de vue les dispositions de celles-ci.

49. **M. LOBANOV** (Union des Républiques socialistes soviétiques) rend hommage au Président et au Vice-Président/Rapporteur du Comité élargi pour leur précieuse contribution à ses travaux et il s'associe aux remerciements que les orateurs précédents ont adressés au Sous-Secrétaire aux affaires interorganisations et à son personnel. Un esprit de compréhension mutuelle et de coopération a animé les réunions

du Comité, et le programme de travail constructif exposé dans son rapport préliminaire (E/4435) montre qu'il a adopté une méthode efficace pour s'acquitter de sa tâche importante et complexe.

50. Le Comité élargi a pris un bon départ en établissant une liste des questions qu'il examinera pendant les deux prochaines années (voir E/4435, par. 24). Les questions figurant aux points 13 et 20 de la liste sont particulièrement importantes et leur solution satisfaisante améliorerait considérablement les activités des Nations Unies en matière d'assistance technique, qui sont au centre des préoccupations du Comité. La délégation soviétique est disposée à prendre acte avec satisfaction du rapport du Comité élargi, étant entendu qu'il sera examiné par l'Assemblée générale.

51. Le point 5 de l'ordre du jour revêt une grande importance, mais vu le peu de temps disponible à la reprise de la session du Conseil et l'état encore incomplet du tableau figurant à l'annexe I du rapport du Secrétaire général^{1/}, qui expose la situation en ce qui concerne l'application des recommandations du Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, il conviendrait de différer l'examen de ce point jusqu'à la quarante-quatrième session du Conseil. A ce propos, la délégation soviétique espère que le corps commun d'inspection, auquel elle attache une grande importance, commencera ses travaux le 1er janvier 1968 au plus tard.

52. Sir Edward WARNER (Royaume-Uni) s'associe aux orateurs précédents pour rendre hommage au Président et au Vice-Président/Rapporteur du Comité élargi et pour remercier le Sous-Secrétaire aux affaires interorganisations et son personnel de l'assistance qu'ils ont donnée au Comité. En ce qui concerne le point 5 de l'ordre du jour, il convient avec le représentant du Pakistan que les dispositions de la résolution 1173 (XLI) du Conseil ont trouvé leur application dans le cadre des activités du Comité élargi.

53. Le rapport préliminaire du Comité élargi (E/4435) est un document considérable; il requiert l'examen de nombreux points qui ne peuvent être tous examinés en trois ans. Le Comité devra donc choisir un certain nombre de points d'importance immédiate qui peuvent être examinés dans les délais prévus; à ce propos, la délégation britannique considère qu'il faudrait donner priorité à certains des points suivants: les questions d'ordre constitutionnel, juridique et organisationnel, notamment celles qui sont mentionnées au point 1 de la liste de questions (voir E/4435, par. 24); certaines questions figurant sous la rubrique de la coopération technique, à l'exclusion de celles qui sont déjà examinées par le Conseil d'administration du PNUD; le point 24 de la liste, en se référant particulièrement aux institutions ou organisations où la disparité entre l'effectif servant au Siège et l'effectif des services extérieurs semble particulièrement prononcée; enfin, les questions générales figurant aux points 25 et 26 de la liste concernant

respectivement les définitions communes et l'examen des activités de recherche.

54. Le Comité élargi a entrepris son examen sur l'initiative des pays en voie de développement, qui sont le mieux placés pour commenter, à la lumière de leur expérience pratique, les déficiences des programmes des Nations Unies. Cependant, les pays donateurs comme les pays bénéficiaires ont un intérêt commun à veiller à ce que ces programmes atteignent leurs buts et soient administrés aussi efficacement que possible, et à ce qu'une coordination adéquate existe entre les diverses institutions internationales intéressées, compte tenu notamment du fait que les bénéficiaires apportent une contribution substantielle sous forme de dépenses locales.

55. En tant que donateur important, le Gouvernement britannique prêtera toute son attention à tous les commentaires et suggestions tendant à améliorer le fonctionnement du système des Nations Unies, mais il n'est pas convaincu que des changements constitutionnels fondamentaux s'imposent à l'heure actuelle, car l'ensemble d'organisations interdépendantes qui s'est développé au cours des années correspond autant qu'on peut l'espérer aux différents domaines de l'activités internationale. Le Gouvernement britannique est très conscient des imperfections du système, tels les retards dans l'exécution des projets, mais il estime qu'un ajustement approprié permettrait d'y remédier. Le Gouvernement britannique examinera naturellement toutes les suggestions constructives, notamment celles qui auraient pour effet de réduire les frais généraux pour augmenter le montant dépensé à l'échelon local et celles qui permettraient d'accélérer tout le processus d'aide multilatérale.

56. La délégation britannique est particulièrement satisfaite que le Secrétariat se soit offert à aider à préparer la documentation en vue d'établir le "tableau clair et complet des activités opérationnelles et de recherche actuellement conduites par les organismes des Nations Unies" que le Comité a été prié de fournir aux termes du paragraphe 2, alinéa a, du dispositif de la résolution 2188 (XXI) de l'Assemblée générale et qui servira de base aux recommandations demandées au paragraphe 2, alinéa b, du dispositif de cette même résolution.

57. Le manuel des procédures et critères applicables aux demandes d'assistance technique, que le Secrétariat prépare actuellement, présentera un grand intérêt pour les pays en voie de développement comme pour les pays développés.

58. M. HILL (Sous-Secrétaire aux affaires interorganisations) remercie les orateurs qui ont félicité le Secrétariat de l'aide qu'il a fournie. Le Comité élargi a confié un certain nombre de tâches assez importantes aux secrétariats des différents organismes des Nations Unies. Les travaux ont déjà été organisés, certains d'entre eux sont en cours, et il espère que la méthode suivie à ce propos par le Secrétariat sera retenue par le Groupe de travail d'intersession et ensuite par le Comité élargi lui-même.

^{1/} Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-deuxième session, Annexes, point 80 de l'ordre du jour, document A/6803.